

Lemouzi : organe mensuel de l'Ecole limousine félibréenne

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

campagnes d'Afrique, d'Italie et fut appelé à Metz en 1870. Il fut attaché au quartier général et chargé des missions ; il en accomplit de très intéressantes et acquit dans ce service délicat une réputation très légitime d'énergie, de courage et d'habileté.

Au moment de l'armistice, l'Intendant général Lebrun voulut lui confier le soin de remettre à l'ennemi le matériel de l'administration. M. Martinie déclina cette mission qui répugnait à son patriotisme et s'évadait de Metz, à travers les lignes prussiennes, non sans quelques dangers.

Mandé à Tours par Gambetta, délégué à la guerre, il lui fit une relation assez précise des événements de la campagne, qui servit de point de départ à l'accusation portée contre le commandant en chef de l'armée.

Au moment de la formation des armées de province, le Sous-Intendant Martinie fut désigné pour faire partie de l'armée de la Loire (18^e corps), commandée par l'éminent Ministre de la Guerre actuel ; il montra dans ce nouveau service une activité et une énergie peu communes et le commandant de ce corps presque improvisé disait au délégué à la guerre, dans un rapport daté de Bellegarde :

« Le Sous-Intendant militaire de 2^e classe Martinie a été chargé, au milieu de l'organisation fiévreuse du 18^e corps, de fournir à tous les besoins des troupes, et il a réussi, malgré les marches forcées de jour et de nuit, sur une ligne d'opérations inconnue ; de plus, le 28, à Juransville, il s'est montré excellent officier d'état-major en ramenant au combat des jeunes troupes qui lâchaient pied ».

Il obtint pour ce fait le grade supérieur. Appelé en 1879 à Paris, il fut délégué par

le Ministre auprès de la commission parlementaire des transports.

Après l'assassinat de la mission Flatters et la prise de la Tunisie par nos troupes, il fut chargé d'une mission délicate et périlleuse en Tripolitaine et en Italie. Cette mission fut, semble-t-il, très mouvementée ; mais notre cadre ne nous permet pas d'en conter les détails !

L'Intendant militaire Martinie fut nommé Contrôleur - général de 2^e classe dans le corps du contrôle, en 1883, sous le ministère Thibaudin, et Contrôleur - général de 1^{re} classe en 1886.

Il est commandeur de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique.

Lorsqu'il s'agit de célébrer la mémoire d'un compatriote, on trouve, toujours encore au premier rang, le brave général Martinie.

Président actif du Comité parisien Treich - Laplène, il n'a ménagé, pour la réussite finale, ni son activité, ni son zèle patriotique.

Son inépuisable obligeance se prodigue du reste en fa-

veur de nombreuses œuvres de bienfaisance, militaires ou scientifiques qu'il préside avec une autorité appréciée par tous.

IV

NOS ARTISTES

L'auteur de la Plaque commémorative en l'honneur des Troubadours les Ussels, M. Léon Roussel-Bardelle, né en 1865 à Limoges, commença ses études à l'Ecole des Beaux-Arts de cette ville, et fut envoyé par elle comme pensionnaire à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, où il eut comme professeurs, MM. Dumont, Thomas et Bonassieux.

Il se fit bientôt remarquer de ses maîtres



et devint en peu de temps un des plus brillants élèves de son atelier, où il obtint successivement toutes les médailles de figures modelées d'après nature et d'après l'Antique, une médaille de dessin, une d'esquisse, quatre deuxièmes prix et cinq premiers prix d'atelier.



Après avoir concouru pour le Grand-Prix de Rome, M. Bardelle fit son volontariat à Brive en 1886. Il fut atteint à cette époque d'une longue maladie qui le tint éloigné de Paris pendant longtemps.

Il débuta au Salon en 1890 par un grand buste bronze d'une jeune peintre limousin d'avenir, mort prématurément à Paris, et destiné au cimetière de Limoges.

A cette époque, le Conseil municipal de cette ville lui confia la statue de Denis-Dus-soubs, monument très important qui s'élève sur une des principales places de Limoges, remarquable par son caractère et l'intensité de vie qui s'en dégage. L'inauguration hâtive, le 24 avril 1892, huit jours avant le Salon, ne lui permit pas de l'y exposer.

En 1892, il envoya le buste bronze de M. P. F.; en 1893, le buste plâtre de M. L. G.; en 1894, le buste du dévoué professeur de dessin de Limoges, M. Courtaud.

En 1895, il fut médaillé au Salon pour sa statue plâtre *Désespoir*, figure très remarquée autant par la sincérité de la forme que

par le sentiment de douleur navrante qui s'en dégage.

En 1896, il envoya le buste plâtre de M. Guillement, professeur d'histoire.

En 1897, le buste marbre de M. M., destiné au cimetière du Père-Lachaize.

M. R. Bardelle est en outre professeur de dessin et de modelage de la ville de Paris, à la suite d'un concours qu'il passa en 1894, et fut reçu dans les 10 premiers numéros sur 159 concurrents.

C'est encore un « jeune » que l'auteur du monument Treich-Laplène. Nous l'ajoutons à ce titre, à la série de nos compatriotes. Né à Paris, le 6 mai 1869, entré à 18 ans dans l'atelier d'Antonin Mercié, ayant suivi les cours de Chapu, Eugène Boverie commença en 1892 le groupe « Caïn » (inspiré de la pièce de V. Hugo : la *Conscience*) qui devait figurer au Salon de 1893. Ce groupe, en plâtre, obtint une médaille de 2^e classe, et une bourse de voyage fut accordée à l'auteur. En 1895, nouvel envoi au Salon des Champs-Élysées : « l'Abandonnée ». L'Institut décerne à Boverie le prix Maillé Latour-Landry. En 1896, le groupe « Caïn », en marbre, revenait au Salon.

Outre une « Sainte Agnès » étain et argent, M. Boverie exposera, à Ussel, le buste d'un de nos compatriotes.

AMYOT.

Plaquette commémorative des quatre d'Ussel

INSCRIPTION

ALS TROUBADOURS GUI, PEIRE, EBLE, ELIAS D'USSEL,
QUI FAGUERON BRILHAR, ESSENS DOUS COPS D'USSEL,
DINZ LOU SEGLE TREGEN AQUEL VIELH NOUM D'USSEL.
AQUEL TEMPS ES BEN LOUNH; MAS DELSQUATRE D'USSEL
LA GLORIA ENQUERA ANUEG RESPILLA SUS USSEL,
DE MEMORIA TOUTJOURN LOUS VOL GARDAR USSEL.

Lous felibres lemouzis; e pels felibres:

MARGARETA GENES.

Lou 22 d'Ost M. DCCC. XC. VII.

Telle est l'inscription de la plaque commémorative en l'honneur des quatre troubadours d'Ussel, et en voici la traduction:

Aux Troubadours Guy, Pierre, Eble et Elie d'Ussel, — Qui illustrèrent, étant deux fois d'Ussel, — Au treizième siècle cet ancien nom d'Ussel. — Ce temps-là est bien loin; mais des quatre d'Ussel — La gloire aujourd'hui encore rejaillit sur Ussel, — Leur mémoire toujours sera chère à Ussel.

Les félibres limousins; et pour les félibres:

MARGUERITE GENÈS.

Le 22 Août 1897.